Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Galflux Sn

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Galflux Sn

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Décapant de brasage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Pietro Galliani Brazing S.p.A
Rue: via Molino Malpasso, 65
Lieu: I-40038 Vergato (BO)
Téléphone: +39 051 910061 Téléfax: +39 051 911055
Service responsable:
Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Emergency telephone : NIGUARDA HOSPITAL,
Antipoison Centre +39 02 66101029

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:
Toxicité aiguë: Acute Tox. 4
Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Acute 1
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1
Mentions de danger:
Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Peut irriter les voies respiratoires.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Chlorure de zinc
chlorure d'ammonium

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07-GHS09

Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement des déchets

	conformément à la réglementation locale et nationale .
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P285	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

2.3. Autres dangers

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptomes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CE	Substance	Quantité
Nº CAS		
Nº Index	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	
Nº REACH		
231-592-0	Chlorure de zinc	10-50 %
7646-85-7		
030-003-00-2	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1 (M-Factor = 1), Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410	
235-186-4	chlorure d'ammonium	5-10 %
12125-02-9		
017-014-00-8	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais. .

Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Observer mode d´emploi.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Information supplémentaire

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Décapant de brasage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
12125-02-9	Ammonium (chlorure d'), fumées	-	10		VME (8 h)	
7646-85-7	Zinc (chlorure de, fumées)	-	1		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

Mesures d'hygiène

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

Protection des mains

Gants protecteurs à résistance chimique en nitrile, epaisseur de la couche minimum 0,4 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 60 minutes, par exemple gant protecteur <Camatril Velours 730> de la société KCL (www.kcl.de).
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Spécifique au produit	
Odeur:	Piquante	
		Testé selon la méthode
pH-Valeur (à 20 °C):	3,5 - 4,2	
Modification d'état		
Point de fusion:	Donnée non disponible.	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.	
Température de décomposition::	Donnée non disponible.	
Point d'éclair:	n.a.	
Inflammabilité		
solide:	n.a.	
gaz:	n.a.	
Dangers d'explosion		
Donnée non disponible.		
Limite inférieure d'explosivité:	Donnée non disponible.	

Limite supérieure d'explosivité:	Donnée non disponible.
Température d'inflammation:	n.a.
Température d'auto-inflammabilité	
solide:	n.a.
gaz:	n.a.
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur:	Donnée non disponible.
Densité:	Donnée non disponible.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Soluble
Coefficient de partage:	Donnée non disponible.
Viscosité dynamique:	n.a.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.
Des acides forts et des bases fortes
Dégagement d'ammoniac au contact des lessives alcalines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Un dégagement de fluorure d'hydrogène peut avoir lieu en présence de vapeur d'eau lorsque le produit est porté à très haute température.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Nocif en cas d`ingestion.
L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptomes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. (maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
7646-85-7	Chlorure de zinc				
	par voie orale	DL50	350 mg/kg	Ratte	RTECS
12125-02-9	chlorure d'ammonium				
	par voie orale	DL50	1440 mg/kg	Ratte	

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Provoque des brûlures.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques. A long terme, peut entrainer des effets nocifs dans les eaux.

Nº CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] | [d]	Espèce	Source
7646-85-7	Chlorure de zinc					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	38 mg/l	96 h	Danio rerio	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,33 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID
12125-02-9	chlorure d'ammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	209 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
12125-02-9	chlorure d'ammonium	-4,37

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Information supplémentaire

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.
Eliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.
Etant donné que seulement les conditions d'utilisation chez l'utilisateur permettent d'attribuer un code spécifique de déchets, il n'est pas possible de spécifier un code de déchets pour ce produit de départ en conformité avec le répertoire Européen de déchets.
Le code spécifique de déchets doit être déterminé en accord avec l'entreprise de traitement de déchets en charge / le fabricant / les autorités compétentes.

Code d'élimination des déchets-Produit

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:	UN 1840
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Code de classement:	C1
Quantité limitée (LQ):	5 l
Nº danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:	UN 1840
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ZINC CHLORIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:	UN 1840
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ZINC CHLORIDE SOLUTION
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0 %

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:
G39 fumées de soudage.

Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladie professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:
G39 fumées de soudage.
Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel mineréaux. Surveillance médicale selon l'arreté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Chapitre: 1

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l`utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.
Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.
Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.
Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.
(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Bibliographie :

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)